



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 42266

Texte de la question

M. Richard Mallié interroge M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la baisse de l'impôt sur le revenu mis en oeuvre dans les lois de finances 2003 et 2004. Il souhaiterait connaître le nombre de foyers fiscaux et de contribuables qui ont bénéficié de cette baisse pour la commune de Mimet (Bouches-du-Rhône) ainsi que le montant moyen par foyer fiscal de cette baisse.

Texte de la réponse

L'intervenant a souhaité connaître le nombre de foyers et de contribuables ayant bénéficié de la baisse d'impôt inscrite dans les lois de finances 2003 et 2004 ainsi que le montant moyen par foyer fiscal de cette baisse, pour certaines communes des Bouches-du-Rhône. Il est précisé que seules les données relatives aux revenus 2002 : (baisse de 1 % du barème inscrite dans la loi de finances pour 2003) sont actuellement disponibles et figurent dans le tableau ci-après.

Nombre de foyers ayant bénéficié de la baisse de 1 % du barème de l'impôt sur le revenu (revenus 2002) dans certaines communes du département des Bouches-du-Rhône

COMMUNES	NOMBRE DE FOYERS bénéficiaires de la baisse	NOMBRE DE CONTRIBUABLES bénéficiaires de la baisse	MONTANT TOTAL de la baisse en euros	MONTANT MOYEN de la baisse en euros par foyer bénéficiaire
Cabriès	2 778	4 418	151 214	54
Mimet	1 281	2 087	45 341	35
Les Pennes-Mirabeau	6 128	9 532	166 821	27
Plan-de-Cuques	3 495	5 418	112 404	32

Notice méthodologique : le montant de la baisse de 1 % a été mesuré par différence entre : d'une part, l'impôt simulé, issu de la taxation des contribuables, selon les taux du barème 2002 majorés de 1 % ; et, d'autre part, l'impôt réel sur les revenus 2002. Les foyers bénéficiaires de la mesure correspondent aux contribuables qui auraient payé un impôt plus élevé ou dont la restitution des crédits d'impôt aurait été inférieure, si le barème n'avait pas baissé.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42266

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4593

Erratum de la question publiée le : 29 juin 2004, page 4992

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9973